Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-255902652-20211213-DELIB_12_21-DE

SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil du Syndicat Mixte

Séance du 13 décembre 2021

Délibération n°12/21

Le treize décembre deux mille vingt et un
Le Conseil du Syndicat MIxte de l'Arrondissement d'Avesnes s'est réuni à MAUBEUGE, sous la présidence de Arnaud DECAGNY, après convocation légale de ses membres en date du 7 décembre 2021
Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 46
Le nombre de présents : 21
Le nombre de votants : 27

	Membres titulaires	Membres suppléants
Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	ASCONE Guiseppe BELAZIZ Grégory ~~BOISART Maurice~~ ~~BOUILLIEZ Alain~~ DECAGNY Arnaud ~~DELCROIX Dominique~~ DETRAIT Michel DUPONT Claude DUVEAUX Michel FLINOIS Marie-Catherine ~~FRIART GIGAREL Caroline~~ ~~GEORGES Hugo~~ HANNECART Michel LEBLANC Jean-Pierre ~~LEFERME Daniel~~ ~~MONNIER Jean-Pierre~~ PIETTE Fabrice ~~ROSIER Ghislain~~ ~~ROMBEAUT Jean-Pierre~~ ~~THURETTE Jacques~~ VANBELLE Grazielle ~~VAN CAUWENBERGE Aude~~ ~~WILLOT Didier~~	~~BONDUE Bernard~~ ~~COURTIN Benoit~~ ~~DELABRE Emmanuelle~~ ~~DEVILLERS Sylvie~~ ~~DURIEUX Jean~~ ~~GUILLAUME-MAINGUIN Serge~~ ~~LAMQUET Jacques~~ ~~LEDUC Patrick~~ ~~LEMOINE Martine~~ ~~MAHIEUX Marjorie~~ ~~MANFROY Jean-Pierre~~ ~~MARET Jean-Claude~~ ~~PAREE Alexandre~~ ~~PETIT Vincent~~ ~~PIETTE Thomas~~ ~~REFAS Naguib~~ ~~ROULY Brigitte~~ ~~SERHANI Samia~~ ~~SERPILLON Lucien~~ ~~SULECK Josiane~~ ~~TOURNAY Sylvie~~ ~~WILMOTTE Stéphane~~ ~~ZELANI David~~
Communauté de Communes du Pays de Mormal	~~BERTAUX Luc~~ ~~BLOMME Claude~~ ~~DUMORTIER Hélène~~ ERLEM François LEGROUX Christophe ~~LESOURD Guillaume~~ ~~MONIER Nathalie~~ PIANA Patrick SARRAUTE Philippe ~~SOSZYNSKI Thierry~~	~~BAUDEZ Jean-Louis~~ ~~DORLODOT Christian~~ ~~GERARD Alain~~ ~~LECERF Yohann~~ ~~ROMAIN Frédéric~~
Communauté de Communes Cœur Avesnois	COURET Vincent ~~DELTOUR Alain~~ ~~DEUDON Daniel~~ DUCANCHEZ Damien ~~FOVEZ Jean-Claude~~ ~~LIENARD Florian~~ WATREMEZ Colette	~~BERTEAUX André~~ ~~BEUGNIES Jérôme~~ ~~DEHEN Patrick~~ ~~JOLY Monique~~ ~~NOYON Pascal~~ ~~RICHARD Alain~~ ~~RIGONI Orféo~~
Communauté de Communes Sud Avesnois	BAUDRY Jean François BOUTTEFEUX Joëlle ~~COBUT Pascal~~ GARY Claude ~~LEFORT Corinne~~ ~~SIMPERE Maxence~~	~~ALCESILAS Jérôme~~ ~~CHICK Clément~~ ~~TROCLET Amandine~~

Membres ayant donné pouvoir : Monsieur Alain BOUILLIEZ à Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Caroline FRIAT GIGAREL à Madame Marie-Catherine FLINOIS, Monsieur Daniel LEFERME à Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur Claude BLOMME à Monsieur François ERLEM, Madame Hélène DUMORTIER à Monsieur François ERLEM, Madame Nathalie MONIER à Monsieur Patrick PIANA.
Absents excusés non représentés : Monsieur Dominique DELCROIX, Monsieur Hugo GEORGES, Madame Aude VAN CAUWENBERGE, Monsieur Guillaume LESOURD, Monsieur Thierry SOSZYNSKI, Monsieur Alain DELTOUR, Monsieur Daniel DEUDON, Monsieur Florian LIENARD, Madame Corinne LEFORT.

OBJET : Tarifs 2022

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-255902652-20211213-DELIB_12_21-DE

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2022, Monsieur le Président présente aux membres du Conseil les tarifs suivants pour l'année 2022 qui ont reçu un avis favorable en Bureau et Commission Finances le 6 décembre 2021.

Les propositions de tarif 1B, traitement des déchets encombrants, incinérables de déchetteries, DIB (dont archives) produits par les adhérents du S.MI.A.A., reposent sur différents scénarios de réduction de tonnage produits par les EPCI adhérents, en fonction des actions décidées et menées directement par eux (présentés en page 15 du Rapport d'Orientations Budgétaires).

Après débat, le Conseil Syndical propose de retenir le scénario 3, soit un objectif de réduction de tonnage de 15 %, permettant ainsi de considérer un apport de ce type de déchet de l'ordre de 16 920 tonnes au lieu des 18 800 tonnes actuelles.

Ainsi, les tarifs 2022 présentés au vote sont les suivants :

TARIFS ADHERENTS :

⇒ ***Tarif 1A - Traitement des ordures ménagères et des refus de tri de collectes sélectives produits par les adhérents du SMIAA :***
82,00 € HT/tonne TGAP comprise,

⇒ ***Tarif 1B - Traitement des déchets encombrants, incinérables de déchetteries, DIB (dont archives) produits par les adhérents du SMIAA***
126,00 € HT/tonne TGAP comprise,

TARIFS CLIENTS :

⇒ ***Tarif 2 - Traitement des ordures ménagères produites par collectivités clientes*** *(non adhérentes, non située sur le territoire du SMIAA et non définis par marchés et délibérations spécifiques)*
97,00 € HT/tonne TGAP comprise,

⇒ ***Tarif 3 – Traitement des Déchets Industriels Banals (DIB) des clients***
Apports mensuels < 500 KG,
Forfaitaire de 80,00 € HT TGAP comprise
Apports mensuels > 500 KG
160,00 € HT/tonne TGAP comprise,
Une exonération des 500 premiers kg annuel est accordée pour les apports spécifiques des organismes d'état suite à décisions de justice.

⇒ ***Tarif 4 – Traitement des déchets assimilés produits par les collectivités situées sur le territoire du SMIAA*** *(DIB, refus de tri, archives, …)*
126,00 € HT/tonne TGAP comprise,

⇒ ***Tarif 5 - Traitement des déchets type ordures ménagères et refus de tri délestés d'autres unités de traitement*** (facturés indépendamment au syndicat et à l'exploitant) –
85,00 € HT/Tonne HORS TGAP

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-255902652-20211213-DELIB_12_21-DE

⇒ ***Tarif 6 - Traitement des Ordures Ménagères résiduelles du Nord-Ouest du département de l'Aisne et de refus de tri du site D'URVILLERS (marché VALOR'AISNE)***

63,00 € HT/Tonne traitée HORS TGAP, valeur novembre 2018,

Ce tarif a été défini par la délibération n°09/18. Il est révisé à compter de 2020 au 1er janvier de chaque année suivant la formule définie au marché.

Pour l'ensemble de ces tarifs 2022 : TVA en sus selon taux en vigueur.

TGAP :

Dans le cadre des tarifs 1 à 4, la TGAP considérée dans le coût à la tonne TGAP COMPRISE est celle correspondant :

- **Pour l'incinération, à la rubrique E (certifiée ISO et performance énergétique >0.65)** du tableau d'évolution de la TGAP définie par la loi de finances : soit **12 € HT/tonne.**
- **Pour la mise en CET, à la rubrique B** (valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté), **soit 45 € HT/tonne**

Toutefois, si des modifications de loi de finances 2022 (modification quotité ou conditions d'obtention de TGAP réduite) devaient porter la TGAP applicable au CVE ou au CET à une valeur supérieure, ces tarifs définis TGAP comprise seraient alors augmentés de la valeur suivante :

- pour les tarifs 1A, 2 et 3 : [TGAP réelle rubrique E arrondie à l'unité supérieure – 12] € HT/T
- pour le tarif 1B et 4 : Arrondi (0,5 x [TGAP inc E – 12] + 0.5 x ([TGAP CET B - 45]

Dans le cadre des tarifs 5 et 6 (tarifs définis par réponse à des consultations ou marchés publics hors TGAP) , **il conviendra d'ajouter le coût de la TGAP en vigueur pour 2022**, soit celle de la rubrique E et prévue à **12 € HT/tonne pour 2022.**

Le conseil du S.MI.A.A., après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix) :

- **ADOPTE** la nouvelle tarification pour 2022 comme indiquée ci-dessus,
- **PRÉCISE** que ces tarifs peuvent être modifiés en cours d'année par délibération du Conseil Syndical,
- **AUTORISE** son Président à signer toutes les formalités et actes associés, notamment les conventions d'apports et certificats d'acceptation.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président du S.MI.A.A.
Arnaud DECAGNY

Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes